

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-25-21-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021

N° 25/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :

Prise de compétence

Assainissement au 1^{er} janvier 2023

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 71 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 4 |
| · Dont représenté(e)s | 10 |
| · Excusé(e)s : | 5 |
| · Non excusé(e)s : | 7 |
| - Votants | 85 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 71 |
| - Contre : | 6 |
| - Abstention : | 8 |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN

Procuration

Suppléé(e)s

M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

Excusé(e)

M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN

Absent(e)s

M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences «eau» et « assainissement » aux communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Vu la proposition de la commission Assainissement d'anticiper le transfert de la compétence à la communauté de communes pour que la CCLL devienne un territoire pilote pour le traitement des eaux usées collectives et l'épandage des boues de station,

Le conseil communautaire, à la majorité, 6 contres (Pierre-André VOUILLOT, Alain MONNIER, Guillaume AYMONIN, Claude CURIE, Danièle FIETIER, Jean-Marie DALOZ) et 8 abstentions (Alexandre COULET, Claude CHATELAIN, Laurent BROCARD, Chantal VIPREY, Patrick TELES, Serge MONNET, Marie-Christine LEGAIN, Patricia PAQUIEZ) :

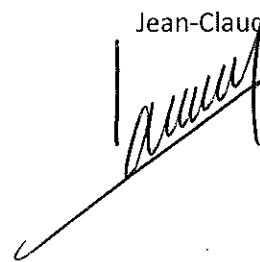
- Approuve la prise de compétence Assainissement Collectif par la CCLL au 1^{er} janvier 2023

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-25-21-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021